

Greenwood et à sa demande, puis-je demander à présenter ce bill et à en proposer la première lecture?

M. l'Orateur: La Chambre autorise-t-elle le député à présenter un bill au nom du député de Greenwood?

Des voix: D'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), au nom de M. Andrew Brewin, demande à présenter le bill C-230, tendant à modifier la loi sur le divorce.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, actuellement, la loi sur le divorce reconnaît comme motif d'une demande en divorce une allégation qu'il y a eu rupture définitive du mariage du fait que les conjoints vivent à part depuis au moins trois ans. Ce bill inscrit au nom de mon honorable ami de Greenwood vise à réduire cette période de trois à un an, conformément à la recommandation de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES DANS LES FORCES ARMÉES

Question n° 782—**M. McCleave:**

1. L'Alliance de la Fonction publique a-t-elle proposé au gouvernement d'apporter des modifications à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique qui permettraient les négociations collectives dans les forces armées et, dans l'affirmative, avec quel accueil?

2. D'autres groupes prétendant représenter les travailleurs organisés ont-ils également fait une telle proposition et, dans l'affirmative, quel groupe et avec quel résultat?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. non.

2. Non.

LE NOUVEL AÉROPORT DE TORONTO

Question n° 799—**M. Haidasz:**

Le nouvel aéroport qui desservira Toronto et les régions avoisinantes pourra-t-il accueillir, a) les aéronefs géants, b) les aéronefs supersoniques?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Aucune décision n'a encore été prise concernant l'emplacement ou le rôle éventuel du nouvel aéroport qui desservira la région de Toronto. Pour le moment, on envisage d'installer un réseau d'aéroports dans lequel celui de Malton jouerait un rôle de première

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

importance. Ce réseau d'aéroports sera pourvu d'installations pour le service des appareils géants. Ces installations pourront également servir aux avions supersoniques advenant leur entrée en service.

LE CAS DES DOUANIERS EN UNIFORME

Question n° 835—**M. Mather:**

Les douaniers en uniforme postés aux ports d'entrée internationaux sont-ils classifiés comme commis aux écritures par le Conseil du Trésor et, dans l'affirmative, pour quelles raisons?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Oui, parce que les fonctions qu'ils remplissent ont été reconnues comme relevant de la définition et des inclusions du Groupe des commis aux écritures et aux règlements de la Catégorie du soutien administratif. Dans ce cas-ci, l'inclusion comprend les postes dont les éléments suivants sont d'importance primordiale:

«Appliquer les règlements statutaires suivant les indications et les principes établis, en vue de déterminer l'admissibilité aux prestations et privilèges, ou la responsabilité concernant le paiement des impôts et droits.»

LE CN—LE PEINTURAGE DES WAGONS

Question n° 847—**M. Mather:**

En 1970, combien en a-t-il coûté pour peindre les wagons du CN afin d'illustrer leur contenu, comme le veut une «idée neuve»?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Réponse de la Direction du Canadien National: Quatre wagons seulement ont servi à cette expérience publicitaire et l'on a choisi des wagons devant être repeints. Le travail a été effectué aux ateliers de la société à Pointe-Saint-Charles au cours de travaux réguliers. Le coût a été d'environ \$500 par wagon.

LES FRAIS D'ATTERRISSAGE AUX AÉROPORTS

Question n° 848—**M. Reid:**

1. En ce qui a trait à la réponse à la question n° 728 à la page 2800 du Hansard du 26 janvier 1970, le ministre des Transports a-t-il augmenté les redevances imposées aux aéronefs atterrissant aux aéroports du ministère au Canada, depuis les trois dernières années et, dans l'affirmative, à quelle date et quelle a été l'augmentation à chaque occasion sous forme de charges terminales se fondant sur le nombre de places dans un aéronef?

2. Pour les aéronefs de type DC9, DC8 et Boeing 737, quels ont été les résultats de l'augmentation des redevances d'atterrissage par suite de l'adoption des nouvelles charges terminales, tant en pourcentage qu'en recettes pour chacun des types?

3. La nouvelle redevance d'atterrissage dépend-elle a) du nombre de passagers, b) du nombre de sièges dans l'aéronef, c) du poids de l'aéronef?

4. Quelles ont été les augmentations des recettes des aéroports d'Ottawa, de Winnipeg et de Vancouver par suite de l'augmentation de la redevance d'atterrissage?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1 et 3. La charge terminale générale est exigée à six aéroports: ceux de Montréal, Toronto, Winnipeg, Edmonton, Calgary et Vancouver. La formule établissant la charge terminale générale a été révisée le 1^{er} juillet 1968. Avant cette date, cette formule consistait en